

---

Lettre du représentant Bernard (de Saintes), en mission à Montbéliard, qui fait part des dons patriotiques présentés par diverses sociétés populaires, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

André Antoine Bernard de Saintes

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bernard de Saintes André Antoine. Lettre du représentant Bernard (de Saintes), en mission à Montbéliard, qui fait part des dons patriotiques présentés par diverses sociétés populaires, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 163;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35784\\_t2\\_0163\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35784_t2_0163_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

que cet édifice pût être converti en hôpital militaire (1).

Mention honorable, insertion entière au bulletin (2), et renvoi au comité d'instruction publique (3).

## 7

La commune de Mur-de-Barrez envoie à la Convention 110 marcs d'argenterie, partie de luxe, partie des églises; une once un gros et demi de bijoux en or; 28,257 livres en or et argent, trouvées enterrées dans des maisons suspectes (4).

La société populaire du même lieu offre 171 chemises, 247 paires de bas, et 18 sacs de distribution (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Extrait des registres de la Société jacobite, 6 niv. II] (7)

« D'après l'arrêté pris par la Société que tous les membres étoient invités à donner des bas, et chemises pour envoyer à nos frères d'armes qui sont aux frontières, les commissaires chargés de recevoir les dts objets ont rapporté qu'il leur avoit été déjà remis 171 chemises, 247 paires de bas et 18 sacs de distribution.

La Société pénétrée combien il est instant de venir au secours de nos frères, a unanimement arrêté que les mêmes commi<sup>tes</sup> demeurent chargés de faire de suite l'envoi des susd<sup>ts</sup> objets et de les adresser au garde magasin militaire de Toulouse, qu'expédition du présent arrêté sera envoyée aux comm<sup>tes</sup> de la société et que pareille expéd<sup>tion</sup> sera adressée au Ministre de la guerre. »

Collationné : BOS (v.p.), JOANY (secrét.).

## 8

Un citoyen de la commune de Sézanne offre une bourse contenant 80 jetons d'argent (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) B<sup>in</sup>, 21 niv.

(3) Voir ci-dessus, séance du 20 niv., n<sup>o</sup> 17. Il semble que le renvoi au Comité d'Instruction publique, omis au P.V. du 20 niv., ait été rappelé le 21.

(4) La minute (C 288, pl. 873, p. 2) porte au lieu de « suspects » : « d'émigrés ou d'hommes suspects ». Voir le détail des espèces et objets, ci-après, même séance, pièce annexe I.

(5) P.V., XXIX, 112. Mention dans M.U., XXXV, 344; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1069; J. Lois, n<sup>o</sup> 470; J. Fr., n<sup>o</sup> 474.

(6) B<sup>in</sup>, 21 niv.

(7) C 288, pl. 873, p. 14. En marge : « Bordereau : chemises : 171; bas : 247; sacs : 18 ».

(8) P.V., XXIX, 113. C 288, pl. 873, p. 2 (minute du p.v.). Mention dans J. Lois, n<sup>o</sup> 470, p. 3; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1069; M.U., XXXV, 344; J. Fr., n<sup>o</sup> 474.

(9) B<sup>in</sup>, 21 niv.

## 9

Bernard de Saintes, représentant du peuple à Montbéliard, annonce à la Convention différents dons faits à la patrie par des citoyens du département du Haut-Rhin (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbéliard, 16 niv. II. Au présid<sup>t</sup> de la Conv.] (3)

« J'ai eu raison, Citoyen président, de l'écrire que l'insertion au Bulletin du cadeau de 10.000 l. fait à la république par le juif Tréfons de Belfort, en ameneroit d'autres car le Bulletin ou est fait mention honorable de cette offrande n'a pas été plutôt parvenu à ce juif qu'il est venu ici larmoyant de joie faire un nouveau don à la patrie de pareille somme.

Je t'annonce encore que les communes de Colombier-Fontaine, Héricourt, Brevilliers, Echenans, Mandeur, Ste Marie, Vians, Busserolles et Montbéliard composées en majeure partie de protestants ont fait don à la patrie de leurs coupes ou calices, patenne, bondieux, saints, chandeliers etc. d'argent et de cuivre, et que je les autoriser (sic) à leur satisfaction à vendre les effets en bois et linges de leur temple au profit de leurs pauvres.

Que le c<sup>em</sup> Mequillet, capitaine des grenadiers au 8<sup>e</sup> bataillon du Doubs m'a fait passer sa ci-devant croix de St. Louis et toutes les vieilles pancartes qu'il tenoit du règne du tiran.

Que la Société populaire de Montbéliard a recueilli en dons patriotiques 449 chemises, 78 paires de bas, 15 paires de souliers que j'ai fait passer à notre brave armée du Rhin que j'ai sçu en avoir grand besoin; cette Société a encore des fonds qu'elle emploie à faire faire d'autres chemises et souliers.

Que la Société populaire de Besançon, indépendamment de plusieurs autres dons patriotiques, fournit deux cavaliers montés et équipés, et celle du village d'Héricourt en a fourni un qui se mesure déjà avec l'ennemi.

Que la vente des meubles de Wurtemberg s'élève à plus de 80 000 l. quoiqu'il ait enlevé 40 charrettes des plus précieux, et malgré la réserve des lits pour la troupe et du cuivre, fer, plomb et étain pour des canons.

Et qu'enfin le nouveau district de Montbéliard quoiqu'imprégné des vices de son ancien gouvernement marche le pas révolutionnaire et n'en cède plus à ses aînés.

Je désirerois que le Mont Terrible ou j'irai demain marchât aussi bien, je ferai mon possible pour l'y amener.

Salut et fraternité. »

BERNARD.

## 10

Les administrateurs du district de Blois annoncent à la Convention qu'ils ont remis à la

(1) P.V., XXIX, 112. Mention dans C. univ., 22 niv.; M.U., XXXV, 344; C. Eg., n<sup>o</sup> 511, p. 83; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1069; Ann. patr., p. 1685; Ann. R.F., n<sup>o</sup> 43; Abrév. univ., p. 1504; J. Fr., n<sup>o</sup> 474.

(2) B<sup>in</sup>, 21 niv. D'après ce texte, mention d'une ligne dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 76.

(3) C 288, pl. 873, p. 4.